CONDITIONS:

Disparoîtra par an—payables aux mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se soustraire son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de LABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les feront envoyés.

On passe des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **COMSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* pour les dites villes tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail Road* pour les *mercredis*, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour sur le lendemain (jeudi.)

Ce bateau ayant été adapté expressément pour faire ces voyages sur lac, continuera à l'avenir à faire ce trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau le chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre.	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils sont peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier ordre **HENRY-LEE**, capitaine Prince, peut prendre à fret 150 balles de coton, s'adresser à T. NICOLET & Co.

15 nov

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot **OHIO**, capit. Garvey, est prêt à charger. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SAM. P. MORGAN & CO.

En débarquement et à vendre par les mêmes, 22,500 briques allemandes. 13 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot de première classe, doublé et chevillé en cuivre, **BOURNE**, capitaine R. Benthall, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au dessous du rail road, ou à

13 nov HARRISON, BROWN & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le magnifique brick **CANADA**, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, du port de 277 tonneaux, en tout prêt à mettre à la voile s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail-road ou à HARRISON, BROWN & CO.

10 nov rue Royale, No. 117.

A FRETER, *pour un des ports des Etats-Unis.*

Le beau brick **ORLEANS**, A. I. d'environ 300 tonneaux, Cap. J. Chase, sera prêt d'ici à peu de jours pour recevoir un chargement; s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Dumaine ou à (8 nov) V. ROUMAGE.

A VENDRE.

La jolie goëlette **ELIZA-THOMAS**, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delarue, où à TUYES & Co, rue Royale, No. 104.

20 oct

A LOUER.

Un magasin avec appartemens à cuisine, sur la levée, situé face au bassin Carondelet, dans l'île bornée par les rues Toulouse et St. Pierre, occupé maintenant par M. James Williamson qui y tient un assortiment d'habillemens et de chapeaux. On pourra entrer en possession le 15 courant. Pour les conditions, s'adresser à P. E. & O. SORBE,

15 nov rue Royale, No. 118.

20,000 BRIQUES de Baltimore, et 20 boucauts charbon, de première qualité, en débarquement du brick Bourne, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.

13 nov *Rue Royale, No. 117.*

EN débarquement du brick Niobe, 40 balles cordes ventures 3 points, manufacture de Z. Granier le, à vendre par THEOD. NICOLET.

10 nov rue Royale No. 103.

PAPIER A IMPRESSION.—50 paquets, récemment reçu, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE. 70 pièces toile d'Ecosse, et 16 rouleaux cordes d'emballage, à vendre par

9 nov LINCOLN & GREEN.

MARCHANDISES DU PAYS. 40 bales de couvertes du pays et toile-à-voile de coton en débarquement, et à vendre par

13 nov LINCOLN & GREEN.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—100 pièces toile d'emballage du Kentucky, 100 rouleaux de corde, en débarquement du bateau à vapeur St.-Martin, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

FRAITES sur Boston, à vendre par

10 oct J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mercredi, 5 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue de la Commune entre les rues Carondelet et Baronne, les effets garnissant une boutique de barbier, ainsi qu'un fonds de cabaret et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph D. Hatfield, n. g. l. Conditions, la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

23 nov MARTIN BLACHE, *reg.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 4 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu rue des rues Dauphine et St. Philippe, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Bonito Marsh. Conditions la vente : Comptant. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

22 nov register des tests.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 3 décembre 1832, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente sur les lieux, à l'enseigne des rues Bourbon et d'Orléans, pour compte de la succession de feue Jeanne Berdoulet, décédée, épouse de Martin Paradol, l'établissement connu sous le nom de "Café de la Fiancée," ainsi qu'une quantité de meubles meublans et autres effets mobiliers indépendants du dit café.

L'inventaire en sera produit le jour de la vente.

Condition : l'établissement payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et les autres effets mobiliers payables comptant.

Par ordre de la cour

22 nov MARTIN BLACHE. *reg.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu R. Macarty, Conditions, comptant.

Par ordre de la Cour,

Nov MARTIN BLACHE, *register*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi 26 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Ramon Mon, les marchandises composant le fond d'un cabaret situé rue de la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes.

Et le mercredi 28 du courant, à 10 heures du matin, celles composant le fond d'un autre cabaret situé au coin des rues Bienville et de la Levée, dans les magasins bleus. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour,

17 nov MARTIN BLACHE, *register*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 120 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalvo, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes ; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions : un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire. 26 oct.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—[No. 6564.—*Adolphe Gilly* contre *ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de Louis Féraud, notaire public, le 26 novembre courant, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour.

15 nov—3 F. BUISSON, dép. greffier.

A LOUER.

UNE bonne et fidèle domestique créole, s'adresser rue St. Louis No. 23. 20 nov.

AVANCES offertes aux Planteurs qui desirent expédier leurs sucres au nord, s'adresser à

20 nov J. MAGER.

A vendre par les Soussignés.

SACS—VIN de Madère de Cette et Rum de la Jamaïque, ayant fait un drawback ; indigo flottant garancé, papier de paille, cire blanche, corde, d'emballage, toile à voile en coton de Crook, vin de Madère, London particular E. J. Cigarres mêlées.

20 nov HARRISON, BROWN & CO.

SANGSUES A 25 CTS. LA PIECE.

2000 Sangsues du Portugal, reçues récemment et à vendre à 25 cts. la pièce à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 nov *No. 89, rue Chartres.*

CIGARRES DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre un parti de *CIGARRES* de la Havane, de première qualité, en caisses, demi-caisses et quarts de caisses.

13 nov B. Z. CANONGE, rue St. Louis.

CIGARRES.—Cent milliers Cigarres de Campêche, reçus par la goëlette Franciscas, ayant droit au *drawback*, à vendre par LE MUH.

13 nov rue de Chartres, No. 115

21 BARILS Melasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par

13 nov DUCROS & MORPHY.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, *rue St. Pierre, No. 64*, entre Royale et Chartres.

Nlle.-Orléans, 30 juin 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps : l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement récouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Jouis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un des mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de ne conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL.
MD. DURCY.

Nlle. Orléans, 10 février 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours ; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Les nombreux remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre de pays à	10 livres	piastre.
do. do.	12 livres	
do. do.	et 17 livres,	

Véritable remède de le Roy, liqueur de Martinique, antigalireux, huile de Lin, [illegible] se française, quinquaillerie, vieux vins [illegible] poudre plomb, balles, canons, &c. au magasin ANTOINE [illegible] UD, Encoignure des rues de la Levée et [illegible] nes.

25 sept—10.

SEL—40 sacs sel gros et fin, en débarquement du navire Sarah et Carolina, de Liverpool, à vendre par 23 oct LINCOLN & GREEN.

MAGASIN DES NOUVEAUTÉS.

A l'instar de Paris

Faux cheveux en tous genres, fine parfumerie, brosses, bretelles, gants, cols, cannes, &c.

EN GROS ET EN DETAIL!!!

GAULRIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coiffé de la rue Jefferson, vient de recevoir de Paris un très bel assortiment de perruques métalliques et tempes du, pour hommes; perruques et cache-folie implantés pour femmes, ainsi que touffes à peignes, tours à nuds de chaises à bandeaux, &c.

Parfumeries superfines, extra fraîche, en pots d'amande, à la rose; do. au miel; do. des sultanes; crème de concombre et de colimaçon; crème d'amande amère; crème de circassienne; farine de noisette; crème de savon onctueux pour la barbe; savons de toilette, à la rose et d'amande amère, différentes odeurs; essences de rose, jasmin, violette et fleurs d'oranger; toute espèce de poudres et opiats pour les dents, ainsi que le Paraguay-Roux; généralement 1 s poudres supérieures et huiles pour teindre les cheveux, ainsi que la composition de Mme. Ma. de Paris, pour teindre les cheveux en 15 minutes (voir la manière de l'employer); également, par Mme. Ma, les eaux de Ninon de L'Enclos; eau de rose de la cour; eau épilatoire; eau de Turquie et eau des fumeurs; supérieure qualité d'eau de Cologne No. 18, et lavande, bouché à l'émeri; eaux de différentes odeurs, &c.

Toute qualité d'extraits d'odeurs, mousseline, et miel d'Angleterre pour l'entretien des cheveux; le philocome, le phiotrix, le régénérateur, les huiles de Macassar, huile antique et huile de Russie.

Gants glacés 1re. qualité, toutes couleurs, et en castor, daim, fil, soie noire et couleurs, et tissus des plus nouveaux; demi bas de soie, noirs, blancs et couleurs.

Peignes d'écaille, toutes grandeurs et de tous genres; do. en imitation; *cannes à épée et badines de goût*; glaces à main, de tous genres; rasoirs, cuirs et pierres; pinceaux, cirageaux et boîtes à barbe, &c.

Cols imitant les cravattes, en velours, gros de Naples, drap de soie, satin noir et blanc, et de fantaisie, &c.

Brosses assorties, à habit, à tête, à dents, à ongles, à peau, &c.

Superbe assortiment de boutons pour chemises, en or, émaillés, en ivoire, en nacre et en diamant.

Bretelles de gomme élastique, argent et dorées, ainsi que de différentes autres qualités.

Tous ces articles, de premier choix, seront passés au prix le plus modéré; et l'on reprendra les articles bouchés à l'émeri ou cachetés qui ne répondraient pas à la qualité.

Partant de nouveau pour France ce printemps, il prendra jusqu'à cette époque des apprentis en coiffures de dames, et il confectionnera comme par le passé toutes les commandes en cheveux qui ne se trouveraient pas dans son assortiment ordinaire. 15 nov—12

SUCRE—1000 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, à vendre sur diverses habitations à onze lieues au dessus de la ville, par

BLANC & BRUGIER,

19 nov Rue de la Levée, No. 98.

POELES ET GRILLES A CHARBON.

LE soussigné vient de recevoir par des arrivages récens de New-York et de Philadelphie,

25 grilles en cuivre pour cheminées;
34 poêles à la Franklin;
12 grilles à charbon, *forme d'urne*;
34 cheminées en tôle, de différentes grandeurs;
30 cuisines de mer, très complètes, et sur les derniers modèles;
200 paires de chenêts en cuivre, sur les derniers modèles;
100 paires de pelles et pincettes en cuivre;
50 douzaines de soufflets vernis;
24 gardefeux en cuivre, très beaux, ainsi que plusieurs autres articles pour l'hiver.

VICTOR DAVID,

15 nov Rue de la Levée, No. 38.

LES soussignés ont à vendre, les articles suivants, venus par l'Olympia, savoir :

Fleurs de coquelicot, racine d'althéa, suspensoirs rayés en soie et coton, pommade de S. Bois, Muriate d'or, Salicine, Valleuse de 1re. qualité, Seringues à injection, assorties. En débarquement du navire Créole, le fameux remède anti-cholérique du Dr. Gérardein, lequel a été regardé au nord comme un spécifique positif. Plus, on trouvera un assortiment de tous les objets concernant la Pharmacie, au prix les plus modérés possibles.

F. ORIOL [illegible]

Encoignure des rues Dumaine et Condé. 10 nov.

AVIS—Le public est prévenu que le 1er. decembre un Bazar sera ouverte à l'Evêché, rue des Ursulines sous la direction de M. l'Abbé Manhant.

On y professera l'Anglais, le Français, le Latin, la Géographie, l'Histoire ancienne et moderne, la Mythologie, l'Arithmétique, et le Catéchisme.

Les élèves commençants paieront $3 par mois, $4 pour ceux qui étudieront la Géographie, l'histoire l'arithmétique, et la mythologie, et $5 piastres pour ceux qui étudieront l'Anglais ou le Latin.

Nov—3f 114]

Magasin de Modes et de Nouveautés.

MME. F. FRYER vient d'arriver de France, l'Olympia, avec un joli assortiment de MODES telles que chapeaux; pelerines et cannezous en mousseline brodée et en tobinet. Robes, rubans, fleurs, bonnets de parure, et négligés, bas en soie et en fil d'écosse, lingerie, broderie, *gaze*, voiles, échapes, fichus, étoffes de fantaisie, *mérinos*, chalis, cachemires, mouchoirs de batiste dentelle en tous genres, jarretières et ceintures, bretelles en gomme élastique, cornets brodés, anes, évantails, brodequins, pantouffles, souliers, souliers d'enfans, boucles de ceintures, boucles d'oreilles, bracelets, épingles, colliers et sautoirs en jais, lorgnettes, &c. &c. 6 nov.—

A VENDRE.

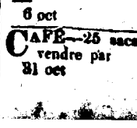

Une **HABITATION** située dans la Paroisse de Placquemines, à environ trente-trois milles de la Nouvelle-Orléans, sur le même bord du fleuve, *mesurant 45 arpens de face au fleuve*, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état ; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c., ayant besoin de réparations.

CONDITIONS.—Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans et un quart à trois ans, avec billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Elle sera vendue en un seul bloc, ou par lots d'un ou plusieurs arpens, mais dans ce dernier cas, aucune vente ne sera reconnue bonne que si le tout est vendu. S'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron; et en ville au Bureau de l'Abeille 21 août—4m.

A VENDRE.

UNE HABITATION

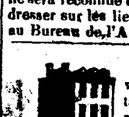

d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans ; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation ; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

21 juil—6m C. B. DUFAU.

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St.-Ferdinand, occupée dans le moment par madame Jules Le Blanc. S'adresser à

9 oct. THEODORE NICOLET

PAPIER—700 rames papier à enveloppé, et 80 dito papier sablé, récemment reçes et à vendre par.

30 oct. THAYER, HURD & CO.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par

6 oct P. PERRET,
rue Toulouse, No. 59.

CAFE—25 sacs Café vert, en débarquement, à vendre par

31 oct THAYER, HURD & Co.

VENTES PAR LE MARIN.

Maire, Aldermen et habitans de la Nouvelle-Orléans vs. J. Bradley et C. Deus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orleans, j'exposerai en vente, le mardi 4 décembre, à 4 heures, dans le magasin occupé par M. Webber, 2 drays, ainsi pour une poudrière de licence.

23 nov L. DAUNOY, marshal.

Whitemore, administrateur de la succession de Jane Sneiser, vs. C. H. Throop.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 décembre à 4 heures, au bureau du Marshal, rue St. Anne, un bois de lit, un matelas, un miroir, une petite paire de fers à repasser, une armoire, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 nov L. DAUNOY, marshal.

Spencer vs. S. Bryant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. R. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le 14 décembre, prochain à 4 heures, à la ville de Milnebourg, un hangard, une cuve, un poêl, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 nov L. DAUNOY, marshal.

Doct. J. McDaniel contre Thos. Dunlap.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 24 nov. à 4 heures, sur les lieux, No. 19, rue Gravier, 2 miroirs, 3 petites tables et chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 nov. L. DAUNOY, marshal.

P. Martin contre Wm. Norris.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 24 nov. à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier, une charrette, saisie dans l'affaire ci-dessus.

13 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidanté.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, flet vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses," et la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [illegible] L. DAUNOY, marshal.

$50 DE RECOMPENSE.

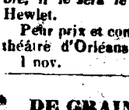

A absenté du soussigné la grif[illegible] nommée KITTY, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très maigre ; elle a de grands yeux, et un signe assez marqué à la lèvre inférieure, elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.

18 oct H. H. ALPUENTE.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans reçus par les derniers arrivages de France et du Nord :

Vin blanc de l'Angoiran, en bques. et demi barriques.
Vin blanc de Graves, en dito.
Vin rouge de Montferrand.
Vin rouge de Marseille 1ers. crus.
Vin blanc de bord.
160 caisses Savon No. 1 et 2.
20 fréquins et demi do. Beurre de Goshen.
60 caisses Blanc de Baleine.
16 caisses Fromages Ananas.
20 caisses Fromage de Gonesse.
84 caisses Pétards, garantis 50 paquets, à $4.
5 barils demi do. Jambon de Cincinnati.
6 barils 40 cs. Confitures de la Havane assorties.
Lardines de Nantes et de l'Ouest.
Saucissons de Lyon.
Raisins en jarres, frais.
Liqueurs assorties, Absinthe, Kirsawser &c.
12 balles paniers à provisions assortis.

CLAPIER & MICOUD,

20 nov Encoignure St. Pierre et de Chartres.

A VENDRE par le soussigné et reçu par divers navires:

Vin rouge, vieux Médoc, en barriques;
Vin do. do. do. supérieur do.;
Vin de Grave rouge, en barriques;
Vin rouge de Bordeaux, do.;
Idem do. de Ségur Médoc;
Vin blanc, en tierçons ou demi barriques;
Vin rouge, en caisses de 12 bouteilles, de Margaux Médoc, vieux;
Vin vieux, St. Estephen Médoc; anisette, en pniers.
Liqueur aux larmes du général Foy, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons fins pour bouteilles, en sacs d'un millier et de 500;
Chaudières à sucre assorties, et gueules de fourneaux, un moulin complet pour sucrerie;
3 douzaines de peignes en corne, bien assorties;
[illegible] bretagne française, large et assortie, déposées dans les magasins de la douane.

19 nov J. B. LABATUT.

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achète des Traites sur le Nord, et des Checks sur New-York.

8 nov J. B. PERRAULT, caissier.

A VENDRE.

UN DEMI TERRAIN formant encoignure des rues François et Girod, ayant 30 pieds de face sur la rue des Français et 120 de profondeur sur la rue Girod, mesure française, faisant face au Rail-Road.

Si le dit Terrain n'est pas vendu d'ici au 4 décembre, il le sera le dit jour, par Detillet, à la Bourse Hewlet.

Pour prix et conditions, s'adresser au soussigné au théâtre d'Orléans.

1 nov. J. DAVIS

MAGASIN

DE GRAINES DE JARDINAGE.

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 83, RUE DE LA MOUAME.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir :—

Bêtteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, [illegible] et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, [illegible] et longs,
Chout-fleurs, do. do,	Radis, rouges, long et rond,
Céleris, rouges et blancs,	Requettes et salsifis,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonère [illegible]
Chicorée et poireaux,	Epinards [illegible] N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squahes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

22 sep—3m WM. SMITH, Rue Royale, No. 85.

80 PAQUETS papier bleu pour sucre, récemment reçu, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession de Alexandre M'Coy, il sera vendu, samedi, 1[illegible] décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivans, *appartenant à la dite succession, savoir :*

HUBBARD, âge de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une forge et fonderie ; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent ajusteur, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays; excellente cuisinier, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardeuse, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, age d'environ 3 ans.

GEORGE, âge d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour ranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher; un peu barbier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 1 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

EGUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, bricquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton; accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, drayman, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement